

Actualité



<https://www.youtube.com/watch?v=N8xDuKNPv4E&feature=youtu.be>

Les femmes en situation de grande précarité doivent aussi avoir accès à des examens gynécologiques. Cette association leur offre gratuitement grâce à leur camion itinérant, le "frottis-truck".

Créée en décembre 2001, à l'initiative du Dr Bernard Guillon et de douze membres fondateurs, l'ADSF a voulu répondre à un désintérêt pour la santé de genre et à un déficit d'acteurs dans le champ spécifique de la santé des femmes dans l'action humanitaire.

Le principe de l'ADSF est alors posé : LA SANTÉ DES FEMMES COMME UN ÉTAT DE BIEN-ÊTRE SOCIAL, PHYSIQUE ET MENTAL, telle qu'elle est définie par l'Organisation Mondiale de la Santé. Depuis, l'ADSF intervient en France, en Europe de l'Est, au Maghreb, en Afrique, au Proche-Orient et en Asie.

<https://adsfasso.org/>

Retrouvez l'ensemble des bulletins du SIAO sur notre site internet

<http://siao25.e-monsite.com/pages/bulletin.html>

Activité du SIAO/115

1287 appels en Mars 2019 dont :

- 261 demandes orientées vers les abris de nuit
- 5 orientations vers des hébergements d'urgence dont 2 suite à des violences.
- 403 appels réorientés vers l'Instance de Régulation
- 9 demandes orientées vers l'hôtel dont 6 suite à des violences

Dans ce numéro

- La petite révolution du « Aller-Vers »
- Cause Majeur
- En bref
- Accord UE-Turquie

La petite révolution du "aller vers"

A l'occasion de la journée mondiale du travail social, un débat a été organisé à l'Assemblée nationale sur l'enjeu d'une autre posture des professionnels : aller vers. Ce changement renvoie à une démarche qui sort de la bureaucratisation du travail social en privilégiant une approche préventive. Sur le terrain, certains professionnels vont déjà dans cette direction.

Le travail social sortirait-il de l'invisibilité ? Pour la deuxième année consécutive, la journée mondiale du travail social, le 19 mars, a donné lieu en France à un événement officiel, parrainé par l'Assemblée nationale. A l'initiative de la députée Brigitte Bourguignon, présidente de la commission des affaires sociales et du Haut conseil du travail social (HCTS), un après-midi de réflexion a été organisé sous les ors de la République. Le thème ? "L'aller vers, un enjeu de cohésion sociale".

Est-ce vraiment nouveau ? Pas vraiment, à en croire le sociologue de la DGCS Cyprien Avenel : "Aller vers renvoie au coeur de métier du travail social." Et pourtant, en dehors de la prévention spécialisée ou des maraudes, nous ne sommes plus habitués à ce positionnement. En cause, l'enfermement dans des logiques institutionnelles et bureaucratiques. "Les institutions ont créé de la distance entre travailleurs sociaux et personnes en grande difficulté", estime Cyprien Avenel. Aujourd'hui, le contexte est singulier avec une frange non négligeable de la population qui n'accède plus aux services et aux prestations (non-recours). Cette situation bouscule singulièrement la conception universelle de la protection sociale. Il faut sortir d'une approche essentiellement curative, mais ce n'est pas simple. Toute une armada bureaucratique s'est mise en place, si bien que les professionnels "passent plus de temps à gérer la complexité bureaucratique qu'à être avec les autres."

Se tourner vers le territoire

Alors que recouvre exactement cette notion d'"aller vers" ? Selon Cyprien Avenel, il faut cumuler deux dimensions : avoir une mobilité physique et adopter une posture relationnelle sans émettre de jugement sur la personne. Le défi est compliqué : il faut aller vers la personne même quand elle ne le demande pas, tout en respectant son libre-arbitre. Le "aller vers" conduit à se tourner vers le territoire. Le terme n'est pas employé, mais on s'inscrit dans une démarche de développement social. Cette petite révolution du travail social suppose de vrais changements en termes de formation des professionnels et d'organisation interne. Attention, avertit Cyprien Avenel, à "ne pas faire reposer l'ensemble du système sur les seuls travailleurs sociaux".

Equipe juridique mobile...

Sur le terrain, les initiatives se multiplient pour mettre en musique le "aller vers". A Grenoble, la mairie et le CCAS ont mis en place une équipe juridique mobile (lire également [notre article](#)) pour faire respecter le droit au logement et à l'hébergement (Dalo et Daho). Elle comprend deux juristes, une écrivain publique, une travailleuse sociale et une travailleuse pair, bénéficiant du soutien de la Fondation Abbé Pierre et de l'ordre des avocats. Cette équipe a pour mission d'aller jusqu'à la production de contentieux.

... Ehpad à domicile...

En région parisienne, la Croix rouge a mis en place un Ehpad à domicile. Il s'agit de répondre au souhait de 90 % des personnes âgées de rester à leur domicile en organisant des services de maintien à domicile. Il faut donc qu'une intervention au domicile de la personne soit possible 24 h sur 24. L'expérimentation concerne une vingtaine de personnes. L'Ehpad réserve trois lits pour de l'accueil passager.

... et Promeneurs du Net

Autre initiative : les Promeneurs du Net ([lire notre reportage](#)). Par une immersion dans l'univers du numérique, des travailleurs sociaux essayent de toucher des nouveaux publics présents sur les réseaux sociaux et les ramener vers "la vraie vie". En Seine-Saint-Denis, l'expérience conduite depuis 2017 a permis de toucher 800 jeunes.

Une philosophie d'action, pas un dispositif

Pour autant, cette notion d'aller vers ne va pas de soi. Carole Le Floch, membre du Haut conseil du travail social au titre des personnes accompagnées, demande aux travailleurs sociaux comment ils vont mettre en pratique cette nouvelle démarche. "Avant d'aller vers, avertit-elle, réfléchissez bien à ce que vous allez proposer. Parfois, nous n'en voulons pas de vos aides sociales." Vice-présidente du HCTS, Marie-Paule Cols espère que "le aller vers ne va pas être un dispositif de plus, mais rester une philosophie d'action".

Transformation sociale

Président du comité régional du travail social en Bretagne, Roland Janvier estime nécessaire de "remettre en cause le temps des institutions." Pour lui, la mise en œuvre de cette notion renvoie à des changements professionnels, mais aussi à une transformation sociale pour "aller vers une société plus juste, plus équitable, plus bienveillante."

Être présent à l'autre, y compris à l'inattendu

Cela renvoie aux propos de l'invitée libanaise Maryse Tannous Jomaa, vice-présidente de l'association internationale pour la formation, la recherche et l'intervention sociale ([Aifris](#)). "Le travail social est un métier qui fabrique de l'humanité", dit-elle. Elle estime que le but du travail social, c'est de "changer une réalité indésirable". L'un des défis qu'elle relève pour le travail social est de "sortir de l'entre soi pour explorer d'autres cultures, d'autres façons de penser." Ce que François Roche, coordinateur de la commission éthique et déontologie du travail social du HCTS, disait autrement : "Aller vers, c'est être présent à l'autre, y compris à l'inattendu."



Lancement du collectif « Cause Majeur ! » : la Fédération des acteurs de la solidarité se mobilise pour la prévention des ruptures de parcours des jeunes majeur(es) sortant de l'ASE ou de la PJJ

Une partie des jeunes sortant de l'Aide Sociale à l'Enfance et de la Protection Judiciaire de la Jeunesse a connu ou connaît une situation de très grande précarité au moment de la majorité ou une fois la prise en charge via une aide provisoire jeune majeur - ou « contrat jeune majeur » - terminée.

Longtemps angle mort des politiques publiques, la question de la rupture du parcours de ces jeunes a récemment été mise sur le devant de la scène via notamment :

- La [stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté](#), qui fait de la « *fin des sorties (de l'ASE) sans solutions à l'atteinte de la majorité du jeune* » l'un de ses objectifs. Pour ce faire, un [document de référence](#) a été élaboré au niveau national puis adressé aux Conseils départementaux en février dernier, leur donnant la possibilité de contractualiser avec l'Etat en s'engageant à mettre en place ou soutenir des actions visant à réduire les « sorties sèches » de l'ASE (voir la [contribution de la Fédération des acteurs de la solidarité](#) dans le cadre de l'élaboration de ce document de référence).

- Avis [Prévenir les ruptures dans les parcours en protection de l'enfance](#) rendu par le Conseil Economique, Social et Environnemental, qui formule des propositions concrètes pour mettre fin à la rupture de parcours des jeunes majeurs au moment de la fin de prise en charge.

- Adoption par la commission des affaires sociales de l'Assemblée Nationale d'une [proposition de loi visant à renforcer l'accompagnement des jeunes majeurs vulnérables vers l'autonomie](#), proposition déposée par Brigitte Bourguignon, présidente LREM de la commission des affaires sociales de l'Assemblée Nationale, Olivier Véran, rapporteur général de cette même commission, ainsi que le groupe LREM et qui devrait être discutée par l'Assemblée avant l'été comme annoncé par le Secrétaire d'Etat Adrien Taquet.

- [Création d'une mission temporaire « ayant pour objet l'accompagnement des jeunes majeurs sortant de l'aide sociale à l'enfance vers l'autonomie »](#), confiée par le Premier ministre à Brigitte Bourguignon par un [décret du 7 mars 2019](#) et qui devra « *déboucher sur des propositions concrètes permettant d'améliorer l'intervention des conseils départementaux dans leurs missions auprès des jeunes majeurs vulnérables* » et « *permettre de mieux mobiliser les ressources de l'Etat au service de ces jeunes* ».

La question de la fin de prise en charge des jeunes protégés devrait également être traitée dans le cadre des travaux d'élaboration de la stratégie nationale de protection de l'enfance -aussi appelée « Pacte pour l'enfance »-, préparé par le secrétaire d'Etat Adrien Taquet et à propos de laquelle les concertations viennent de débiter.

Mobilisée pour que les politiques publiques prennent véritablement en compte la situation des jeunes majeurs sortant de la protection de l'enfance et que les annonces soient suivies d'actes, la Fédération des acteurs de la solidarité s'est associée à une quinzaine d'autres associations et personnes qualifiées au sein du collectif Cause Majeur ! L'ensemble des membres de ce collectif partagent un objectif commun : l'élaboration et la mise en œuvre de réponses concrètes qui viendront véritablement mettre fin aux sorties sans solution de l'ASE et de la PJJ et aux situations de très grande précarité qu'elles engendrent aujourd'hui pour une partie des jeunes majeurs(es) concernés(es).

L'évènement de lancement a eu lieu le mardi 26 mars 2019 au Conseil Economique, Social et Environnemental, sous le parrainage d'Antoine Dulin, ancien vice-président du CESE et rapporteur de l'avis du CESE relatif à la prévention des ruptures dans les parcours en protection de l'enfance, en présence de jeunes anciennement pris en charge par l'ASE ou la PJJ ainsi que des députées Brigitte Bourguignon et Perrine Goulet et plusieurs autres personnalités, dont Maxime Boidin, conseiller auprès de Monsieur Adrien Taquet, secrétaire d'Etat à la protection de l'enfance.

Cet évènement a marqué l'engagement de jeunes majeurs(es) anciennement pris(es) en charge par l'ASE ou la PJJ, d'associations de protection de l'enfance, de jeunesse mais également du secteur de l'insertion. Cette mixité inédite est un premier pas vers le décloisonnement de ces secteurs, décloisonnement essentiel à la formulation d'une réponse pérenne et efficace pour les jeunes sortant d'institutions, ainsi que de la participation des personnes concernées à l'élaboration des politiques publiques qui les concernent.

Création du label "numérique inclusif"

Afin de rapprocher du numérique les 13 millions de français qui en sont éloignés, un arrêté du 26 mars 2019 crée le label "numérique inclusif". Cette mesure s'inscrit dans le cadre de la [stratégie nationale](#) dédiée à la lutte contre la pauvreté. Cette labellisation vise les dispositifs concourant à des objectifs d'inclusion sociale numérique sur l'ensemble du territoire. Le but poursuivi est de favoriser l'accès au numérique des publics vulnérables (dans un contexte de "dématérialisation des services publics et de numérisation de la société"), ainsi que l'accès et la réinsertion de ces publics au marché de l'emploi. Ce label doit permettre à toutes les parties de mobiliser les outils nécessaires à la montée en compétences de la population ciblée en cette matière.

Les critères d'attribution de ce nouveau label, délivré gratuitement par l'Agence du numérique, sont précisés en annexe de l'arrêté. Y sont notamment éligibles les entreprises relevant du secteur de l'économie sociale et solidaire ou disposant de l'agrément « Entreprises solidaires d'utilité sociale » (Esus), les associations, les établissements publics et les collectivités territoriales.

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2019/3/26/ECOI1908572A/jo/texte>

Hébergement : le gouvernement pérennise 6 000 places

Voici quelques jours, le [tissu associatif actif dans l'hébergement](#) disait craindre une crise humanitaire au sortir de la trêve hivernale. Il demandait au gouvernement de pérenniser les 8 000 places de l'accueil hivernal. Le gouvernement a entendu - partiellement - cette demande puisqu'il a annoncé la pérennisation de 6 000 places, ce qui devrait permettre d'atteindre les 145 000 places. Selon le ministre Julien Denormandie, "jamais aucun gouvernement n'avait fait autant en la matière".

Moins triomphaliste, la Fondation Abbé Pierre a organisé ce dimanche 31 mars un rassemblement devant le ministère du logement, l'occasion de dévoiler son plan d'urgence de 100 millions d'euros par an. Ce plan vise à prévenir de façon radicale les expulsions locatives (30 000 en 2017), notamment en doublant les aides du Fonds de solidarité logement.



Plusieurs types d'établissements hébergent des personnes en grande difficulté sociale (précarité, difficultés financières ou familiales, isolement...), pour une durée plus ou moins longue. L'enquête quadriennale de la DREES auprès des établissements et services en faveur des adultes et familles en difficulté sociale (ES-DS) porte sur l'activité des établissements, leur personnel et les personnes qu'ils accueillent. L'enquête existe depuis 1983. La dernière vague porte sur 2016.

https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/infographie_hebergement.pdf

TROIS ANS APRÈS L'ACCORD UE-TURQUIE : LES MIGRANTS TOUJOURS BLOQUÉS DANS LES HOTSPOTS

À l'occasion du troisième anniversaire de l'[accord](#) conclu entre l'Union européenne et la Turquie, 25 ONG ont [adressé](#) aux autorités européennes une [lettre ouverte](#) appelant à des actions immédiates pour répondre à la crise humanitaire dans les hotspots grecs.

12 000 personnes vivent encore aujourd'hui dans des camps surpeuplés repartis sur cinq îles. La situation est particulièrement intenable à Samos dont le camp accueille 4 112 personnes pour 648 places. Conditions sanitaires dramatiques (absence de toilettes, d'eau courante), manque de moyens humains et financiers, violences croissantes, état de santé des migrants en constante dégradation : tel est le constat partagé par les ONG présentes sur le terrain. Le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) qualifie d'« *abjectes* » les conditions dans lesquelles vivent ces personnes, alors qu'il avait déjà pressé les autorités grecques de prendre des mesures cet hiver.



Les délais d'examen des demandes d'asile sont également extrêmement longs : à Samos, les derniers arrivants se voient attribuer des dates d'entretien jusqu'en 2021. Or l'accord prévoit que les personnes renvoyées vers la Turquie n'aient pas demandé l'asile ou soient déboutées de leur demande. Face à des délais d'instruction qui se comptent donc désormais en années, les camps s'engorgent, [soumettant](#) les îles grecques à une pression énorme tandis que la colère monte parmi la population locale. Dans le même temps, les arrivées continuent en Grèce : 5 000 personnes y ont débarqué depuis le début de l'année 2019. Au total, 75 000 migrants sont présents dans le pays.

L'accord UE-Turquie s'est avéré de facto « inefficace » pour compenser les arrivées. « L'UE et les autorités grecques continuent de nuire à la dignité et la santé des personnes vulnérables, de toute évidence dans le but de dissuader les autres d'emprunter le même chemin. Cette politique est cruelle, inhumaine et cynique. Elle doit cesser » a réagi Emmanuel Goué, chef de mission MSF en Grèce.

Merci pour vos remarques et vos contributions
Prochain Numéro courant Mai 2019